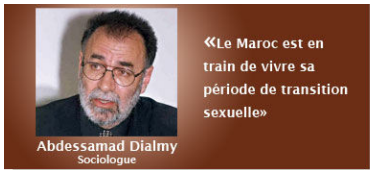




## **Titre : Dossier sexualité au Maroc sera le fait des discussions de l'été 2012 !**

### **Abdessamad Dialmy : «Le Maroc est en train de vivre sa période de transition sexuelle»**

La société marocaine est-elle disposée à accepter des relations sexuelles hors mariage ?



### **La Vie éco : La société marocaine est-elle disposée à accepter des relations sexuelles hors mariage ?**

Selon une théorie que j'ai développée au prix d'un travail de recherche de 35 ans, le Maroc est en train de vivre sa période de transition sexuelle. S'il a dépassé une première période où il y avait une adéquation complète entre les normes religieuses et les pratiques sexuelles, où ces dernières se référaient strictement au religieux, il n'est pas encore arrivé au stade où normes religieuses et pratiques sexuelles divorcent pour donner naissance à un comportement sécularisé des relations sexuelles. Aujourd'hui, l'union libre demeure une pratique inacceptable au Maroc. Et donc ma théorie est que même si la société marocaine reste attachée théoriquement aux normes sexuelles religieuses, la pratique sexuelle de tous les jours s'en écarte petit à petit. Le Maroc est en pleine transition sexuelle. Plus les gens, hommes et femmes, sont autonomes économiquement et épanouis culturellement, plus ils entretiennent des relations sexuelles sans être mariés. A la limite, ce qui est inacceptable en théorie peut être toléré : les Marocains savent qu'il y a des pratiques répréhensibles sur le plan moral (et religieux), mais ferment les yeux.

### **Le code pénal, dans son article 490, sanctionne les relations sexuelles hors mariage. Est-ce logique selon vous ?**

Cela est en contradiction avec les droits humains universels auxquels le Maroc adhère, consignés dans sa Constitution. Une relation sexuelle entre deux personnes adultes consentantes doit, à mon avis, être dépenalisée, voire protégée par la loi.

### **Pensez-vous que le Maroc peut un jour franchir ce pas ?**

Pourquoi pas ? La pratique sexuelle hors du cadre du mariage est courante, tout le monde le sait et l'accepte, même si c'est une pratique qui demeure inacceptable. Il faut qu'il y ait plus d'ijtihad. Ce qui avait été interdit au début, au nom de l'islam, peut devenir licite, au nom de l'islam aussi.

Les musulmans savent que la relation sexuelle hors mariage a été interdite pour ne pas avoir d'enfants illégaux et pour permettre la transmission des biens. A l'heure actuelle, on a tous les moyens contraceptifs pour éviter les grossesses, et pour prouver la paternité d'un enfant.

### **SOURCE WEB Par La Vie éco**

### **Amal Chabach : «Les Marocains vivent une dichotomie intérieure, une vraie torture»**

Cela les aidera-t-il au moins à vivre pleinement et sans complexe leur sexualité ?



## La Vie éco : Comment peut-on vivre une relation sexuelle hors mariage ?

La plupart des hommes et des femmes ont eu des rapports sexuels dits «superficiels» bien avant le mariage, et aujourd'hui, de plus en plus de couples décident de vivre pleinement leur sexualité, bravant interdits et croyances....

Selon une pratique de plus de 10 ans dans mon cabinet médical en tant que médecin sexologue, tout en étant témoin d'une ouverture réelle et certaine du rapport des Marocains avec leur corps, leur sexualité et l'autre sexe, ils vivent une dichotomie intérieure, une vraie torture psychologique, entre leur désir de vivre leur vie sexuelle comme ils le veulent et le poids de leur conditionnement social, leur éducation, leurs croyances culturelles et leurs traditions ancestrales. L'une des solutions est l'élévation des consciences et une information authentique de nos concitoyens, avec la liberté de choisir (le libre arbitre), tout en assumant toutes les conséquences, quelles qu'elles soient.

## Cela les aidera-t-il au moins à vivre pleinement et sans complexe leur sexualité ?

Cela serait une porte vers un peuple plus mature. La liberté extérieure ne serait effective, positive et constructive, qu'avec une liberté intérieure, qui est une expression d'une paix avec nous-mêmes, et avec tout ce que nous sommes, y compris nos pensées, nos émotions, nos choix et nos actions.

La sexualité est le nectar de tout ce que nous sommes : au moindre déséquilibre intérieur, elle en souffrira ou sera exprimée d'une manière qui nous fera souffrir (ou fera souffrir notre partenaire). Toute évolution commence de l'intérieur et non pas de l'extérieur. Et l'épanouissement sexuel n'y échappe pas...

## SOURCE WEB Par La Vie éco

## Mariage «orfi», mariage de «moutâa», deux appellations pour un mariage temporaire et «halal»

«Cette pratique est illégale, aussi bien au niveau du droit tunisien que de la charia»



Connu sous le nom de «sigheh» en Iran, ce qu'on appelle zawaj Al moutâa (mariage de plaisir) est reconnu comme légal par une partie des chiïtes mais il est prohibé par les sunnites. Il s'agit d'un mariage temporaire entre un homme et



une femme qui pourra durer entre une heure et... toute une vie, et pour la légitimation duquel il suffit de l'aval d'un religieux. Il est pratiqué et autorisé en Iran, pays où les relations sexuelles avant mariage sont également interdites. Sur ce sujet comme sur d'autres, le clivage entre chiites et sunnites est de mise. Si les premiers considèrent que ce type de mariage n'a jamais été interdit du temps du prophète Sidna Mohammed, mais seulement du temps de Omar Ibnou Alkhattab, qu'aucun homme, qu'il soit calife ou non, ne peut donc l'interdire. Les sunnites, eux, le condamnent sous l'argument que cette union a été interdite par le Prophète lui-même. L'appellation change, mais mariage moutâa et mariage orfi (coutumier) signifient la même chose. A signaler que ce dernier est pratiqué depuis des années par les salafistes au Maroc, en Algérie, en Tunisie ainsi qu'en Egypte. Ils proposent aux jeunes, pour ne pas consommer leur union dans le péché, de signer un contrat, devant deux témoins, afin de légitimer leur union devant Dieu.

«Cette pratique est illégale, aussi bien au niveau du droit tunisien que de la charia», s'insurge Dalenda Larguèche, directrice du Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information (CREDIF) à Tunis.

Interrogée par «le Point.fr» en février dernier, l'historienne ajoute que ces jeunes hommes profitent de l'ignorance de femmes qui ne connaissent pas bien la charia et les croient ainsi sur parole lorsqu'ils leur promettent un véritable mariage régulier dans le futur.

Cette pratique se propage même au Maroc, dans certaines grandes villes, notamment dans les milieux estudiantins. Le mariage dit «misyar» (facilité) aura tendance, selon certaines sources, «à se répandre, en catimini, dans certaines villes marocaines, à l'instar de Casablanca, Rabat et Marrakech. Celui-ci impose à l'épouse de renoncer partiellement ou entièrement à ses droits matrimoniaux (la pension, le partage des biens...) mais le plus souvent, dans les faits, le divorce ne tarde pas à s'annoncer. Car l'épouse finit par se plaindre de mener une vie séparée de celle de son mari qui a toujours eu le droit de se rendre chez elle, à toute heure de la journée ou de la nuit uniquement pour assouvir ses besoins sexuels qu'il juge «licites».

## SOURCE WEB Par La Vie éco

## Soumia Naâman Guessous : Pourquoi n'autorise-t-on pas officiellement le mariage coutumier

?

Le recul de l'âge du mariage auquel nous assistons actuellement pose un réel problème.



Le recul de l'âge du mariage auquel nous assistons et qui ne va pas s'arrêter de sitôt pose un réel problème. Or, le Maroc recèle de plus en plus de filles qui ont 30, 35 ans, voire 40 ans, et qui n'ont jamais goûté aux délices de l'amour.



C'est injuste. Il m'est arrivé d'animer deux focus group pour un magazine avec des hommes et des femmes de 35 à 40 ans qui n'ont jamais été mariés.

Ce qui m'a paru injuste, c'est que les hommes disent vivre pleinement leur célibat, mener une vie affective et sexuelle tout à fait réussie, alors que, pour les femmes, c'est tout à fait le contraire : elles se plaignent de solitude, de détresse, d'isolement, de frustrations. Voilà deux catégories de la population avec un même niveau intellectuel et matériel, mais qui vivent leur sexualité aux antipodes l'une de l'autre. Autant la société est dure avec les femmes, autant elle est permissive avec les hommes. Il y a une injustice à réparer.

La solution ? Franchement je ne sais pas. Un jour, j'ai reçu deux femmes journalistes de 36 et 37 ans, toutes deux voilées, pour m'interviewer. A la fin de l'entretien, elles m'ont interloquée par leur requête : elles étaient encore vierges, n'avaient jamais fait l'amour et me sollicitaient pour trouver une issue à cette situation, moi la sociologue qui avait travaillé sur le sujet. Lourde responsabilité ! Elles ne voulaient rien savoir. Elles avancent dans l'âge et ne peuvent résister encore longtemps à l'envie tout à fait humaine de goûter au plaisir du sexe.

Devant mon impuissance, les deux filles me proposent de lancer un colloque auquel prendraient part sociologues, oulémas et sexologues pour résoudre un problème éminemment social. Le désespoir est là. Pour soulager la souffrance de ces Marocaines, nous avons besoin de plus de tolérance, de moins d'hypocrisie. Je l'ai toujours dit : si le sexe hors mariage est interdit par la loi et par la religion, alors l'interdiction doit s'appliquer aux deux sexes, ou alors il faut trouver une solution pour les femmes aussi, pour qu'elles puissent satisfaire leurs besoins sexuels autant que les hommes. Il y en a qui ont sauté le pas : beaucoup d'étudiants à l'université ont opté pour le «zawaj orfi» (mariage coutumier). Pourquoi ne développe-t-on pas cette idée ?

## SOURCE WEB Par La Vie éco

### Abdelbari Zemzmi : Masturbez-vous pour éviter le péché

Que pensez-vous de la «liberté sexuelle» dont on parle tant ces derniers jours ?



### La Vie éco : Que pensez-vous de la «liberté sexuelle» dont on parle tant ces derniers jours ?

Ça vient d'une poignée de personnes qui exposent leur corps nu sans égards pour la société où ils vivent, et qu'ils veulent défier. C'est inadmissible dans n'importe quelle société musulmane, et la nôtre le refuse aussi. Le peuple marocain rejette ce type de liberté car il a ses valeurs et sa dignité.

**Mais ce n'est qu'un débat, ces gens expriment leur point de vue, c'est haram (interdit) aussi ou quoi ?**



Nous acceptons le débat sur les sujets et les questions qui méritent un débat. On ne peut pas débattre de questions tranchées il y a fort longtemps. Notre référentiel au Maroc, pays musulman, c'est l'islam. C'est cette religion qui dicte nos comportements et nos actes. C'est inacceptable qu'on parle de liberté sexuelle. Il ne doit pas y avoir débat, on ne discute pas les interdits.

**Mais la réalité dit autre chose, les relations sexuelles hors du cadre du mariage battent leur plein, qu'on le veuille ou non ?**

Certes. La pratique du sexe hors mariage a toujours existé, même du temps du Prophète. Mais reconnaître une réalité qui nous est imposée est une chose, l'accepter en est une autre. Comme l'alcool, la drogue, consommer le sexe sans barrières est un comportement dévié. Légaliser cette pratique est un crime.

**Que faire alors ?**

Nous vivons une époque où tout pousse les jeunes à avoir des relations sexuelles hors mariage. La masturbation est donc une solution provisoire pour les jeunes musulmanes et musulmans, le temps qu'ils puissent se marier.

Autoriser la masturbation a un objectif religieux : c'est de faire éviter à notre jeunesse de tomber dans le grand péché. Cette même règle a été adoptée par l'Imam Malik.

**SOURCE WEB Par La Vie éco**